

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le lundi 30 mars 2026

UN ACCORD PARITAIRE DANS LA METALLURGIE POUR PROTEGER L'EMPLOI ET RENFORCER LES COMPETENCES EN DROME ARDECHE.



De gauche à droite : CFDT - Marc Bénistand – CFDT - Angel Brunel, FO - Frédéric Fargeau, FO - Gilles Carlomagno, UIMM 26-07 - Franck Liotier, UIMM 26-07 - Camille Damoy, UIMM 26-07 Caroline Spéciale, CFE-CGC - Olivier Cardot, CFE-CGC - Olivier Roche, CFE-CGC - Lionel Heritier.

Afin de soutenir les entreprises qui sont confrontées à des difficultés sur leurs marchés, l'UIMM 26/07 et les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et Force Ouvrière ont signé, le lundi 2 février 2026, un accord territorial « mesures urgentes ». S'inscrivant dans la dynamique de la nouvelle convention collective de la métallurgie, cet accord paritaire a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de formations permettant de favoriser le maintien, la sauvegarde et le développement des compétences et des qualifications professionnelles des salariés. Il a pour ambition de défendre l'emploi en mobilisant les dispositifs de la formation professionnelle. Ces moyens permettront aux

salariés d'acquérir de nouvelles compétences et de sécuriser ainsi leurs parcours professionnels, tout en soutenant les entreprises dans leur effort de formation afin de préparer efficacement la relance de leur activité. Un dispositif inédit en Drôme Ardèche au service des entreprises et des salariés.

Le dispositif prévoit :

- Jusqu'à 100 % de financement des coûts pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés ;
- Jusqu'à 70 % de ces coûts pédagogiques pour les entreprises de 50 salariés et plus ;

Ces actions de formation visent à maintenir les savoir-faire traditionnels, à développer de nouvelles compétences liées aux technologies émergentes et à la transition écologique, et à sécuriser les parcours des salariés.

**Les organisations syndicales salariées signataires :**

*« Cet accord illustre la capacité des partenaires sociaux à agir ensemble pour faire face aux urgences économiques sans opposer emploi et compétences, en soutenant la formation et la sécurisation des parcours qui permettent aux salariés de bénéficier de nouveaux moyens pour affronter les mutations industrielles et construire un avenir durable dans la métallurgie. »*

**Franck LIOTIER, Secrétaire Général :**

*« En s'appuyant sur les dispositifs offerts par la nouvelle convention collective de la métallurgie, les partenaires sociaux montrent que le dialogue social et le paritarisme constituent de véritables leviers pour renforcer l'emploi, développer les compétences et soutenir la performance industrielle en Drôme-Ardèche ».*